

CONVENTIONS DE STAGES 2015 – CONSIGNES ET MODE D'EMPLOI

Concerne les spécialités – NPAC – OMP – PPF – SMNO

Attention : vous ne pouvez pas remplir les formulaires en ligne ; merci de les imprimer !

CONSIGNES

La convention de stage sera établie en TROIS EXEMPLAIRES ORIGINAUX.

Ces trois exemplaires complétés et signés sont à remettre au secrétariat administratif de la Spécialité (Tour 23/33, porte 212), **AVANT LE DÉBUT DU STAGE**, accompagnés de l'attestation d'assurance en responsabilité civile, précisant que l'étudiant est couvert dans le cadre de son stage pour les dommages corporels et matériels. La période de validité doit correspondre *a minima* aux dates du stage.

MODE D'EMPLOI

PAGE 1 (cadre de droite) :

OU : STRUCTURE D'ACCUEIL DE L'UPMC (formulaire 2)

OU : ORGANISME D'ACCUEIL (formulaire 3)

À remplir ou à faire remplir par le laboratoire d'accueil.

L'ÉTUDIANT(E) STAGIAIRE

À compléter, sans oublier le n° de dossier UPMC.

Intitulé de la formation, selon : Master NPAC, ou OMP, ou PPF, ou SMNO.

Volume horaire¹.

ENCADREMENT DU STAGIAIRE

- Par l'UPMC - Enseignant référent : le responsable du parcours pour l'UPMC. À défaut de parcours, le responsable de la Spécialité pour l'UPMC ;
- Par la structure d'accueil : le tuteur de stage ;
- Modalités d'encadrement : à compléter.

PAGE 2 :

Elle doit être entièrement complétée avec le laboratoire d'accueil (montant de la rémunération : 3,60 euro/h).

PAGE 4 : SIGNATURES OBLIGATOIRES :

- de l'enseignant référent ;
- du tuteur de stage ;
- du directeur du laboratoire d'accueil + obligatoirement le cachet du laboratoire ;
- du stagiaire ;
- **ET EN DERNIER**, du représentant du Président, M. CÔTE (le secrétariat du Master se chargera d'obtenir sa signature).

¹ NPAC : 350h – OMP : 400h – PPF : 360h – SMNO : 300h